

RUBRIQUE 9-1

(Séance du conseil du 17 août 2016)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE LE MARDI 26 JUILLET 2016, À 18 H 40, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Claude Corbeil, Ville de Saint-Hyacinthe;
Yves Petit, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
Raymonde Plamondon, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

formant le quorum en conformité avec le Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif.

Sont absents :

Simon Lacombe, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;
Normand Corbeil, Municipalité de Saint-Simon;

Sont également présents :

Charles Fillion, directeur associé au développement économique;
Gabriel Michaud, directeur général;
Josée Vendette, greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
- 2- Séance ordinaire du 21 juin 2016 – Procès-verbal – Approbation;
- 3- Période de questions;
- 4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**
- 4-1 Bordereau des comptes à payer numéro 01-07A (Administration générale), Partie 1, au 26 juillet 2016 – Approbation;
- 4-2 Bordereau des comptes payés numéro 01-07 (Administration générale), Partie 1, au 26 juillet 2016 – Dépôt;
- 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 02-07 (Administration et évaluation), Partie 2, au 26 juillet 2016 – Dépôt;
- 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 03-07 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 26 juillet 2016 – Dépôt;
- 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 04-07 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 26 juillet 2016 – Dépôt;
- 4-6 Bordereau des comptes payés numéro 07-07 (Vente pour non-paiement des taxes), Partie 7, au 26 juillet 2016 – Dépôt;
- 4-7 Bordereau des comptes payés numéro 08-07 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 26 juillet 2016 – Dépôt;

- 4-8 Bordereau des comptes payés numéro 09-07 (Prévention incendie), Partie 9, au 26 juillet 2016 – Dépôt;
- 4-9 Réaffectations budgétaires – Rapport – Dépôt;
- 4-10 Quote-part des municipalités – Intérêts applicables;

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 5-1 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 350-60 – Ville de Saint-Hyacinthe;
- 5-2 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 2016-118 – Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

6 - ADMINISTRATION

- 6-1 Siège social – Rénovation toitures – Construction Michel Dufresne et fils inc. – Certificat de paiement n° 2 – Approbation;
- 6-2 Siège social – Personnes à mobilité réduite – Accès;
- 6-3 Fonds de développement des territoires – Comité d'investissement commun (CIC) FLI-FLS – Comité de sélection – Mise sur pied;
- 6-4 Fonds de développement des territoires – Comité d'analyse des mesures d'aide – Représentants / Membres – Nominations;
- 6-5 Fonds de développement des territoires 2016-2017 – Politiques de soutien aux entreprises (PSE) – Modification – Autorisation et adoption;
- 6-6 Fonds de développement des territoires 2016-2017 – Politiques de soutien aux projets structurants (PSPS) pour améliorer les milieux de vie – Reconduction;
- 6-7 Fonds de développement des territoires 2016-2017 – Priorités d'intervention – Recommandation;
- 6-8 Fonds FLI-FLS – Rapport trimestriel – Information;
- 6-9 Entente tripartite sur le développement culturel – Comité de suivi – Représentants – Désignation;
- 6-10 Ressources humaines – Commissaire au développement économique – Période de probation – Confirmation d'emploi;
- 6-11 Cours d'eau Piché – Sanction administrative pécuniaire – Information;
- 6-12 Projet Agro Carbone – Entente de partenariat – Recommandation;
- 6-13 CRÉ Montérégie Est – Archives – Société d'histoire – Entente;
- 6-14 Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) – Colloque Automne 2016 – Directeur général – Inscription – Autorisation;
- 6-15 Association des ingénieurs municipaux du Québec – Séminaire – Directeur des services techniques – Inscription – Autorisation;
- 6-16 Corporation des officiers municipaux agréés du Québec – Formation Savoir argumenter et improviser en situation de gestion – Adjointe à la direction générale et directrice du transport – Inscription;
- 6-17 Fédération de l'UPA de la Montérégie – Journée Portes ouvertes – 11 septembre 2016 – Information – Aide financière;

- 6-18 MRC La Vallée-de-l'Or – Candidature de la MRC de La Vallée-de-l'Or pour la finale des Jeux du Québec, hiver 2019 – Appui;
- 6-19 MRC de Rouville – Découpage de la région administrative de la Montérégie – Appui;
- 6-20 MRC de Vaudreuil-Soulanges – Sommes récoltées des photo-radars – Appui;
- 6-21 MRC des Appalaches – Reconnaissance des infrastructures numériques – Appui;
- 6-22 ~~Ressources humaines;~~
- 7- Clôture de la séance.
-

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 18 h 40.

Point 1- **ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

CA 16-07-159 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver l'ordre du jour, en retirant, par ailleurs, le point suivant:

Point 6-22 Ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Point 2- **SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2016 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

CA 16-07-160 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 21 juin 2016 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Point 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le comité administratif tient une période de questions, tel que prévu à l'ordre du jour. Aucune question n'est adressée au comité.

4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 01-07A (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 26 JUILLET 2016 – APPROBATION**

CA 16-07-161 CONSIDÉRANT le bordereau des comptes à payer numéro 01-07A (Administration générale), Partie 1, au 26 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver les dépenses figurant au bordereau daté du 26 juillet 2016 déposé sous le numéro 01-07A, lequel totalise des dépenses au montant de 115 969,19 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 01-07
(ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU
26 JUILLET 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-07 (Administration générale), Partie 1, daté au 26 juillet 2016, au montant de 336 520,40 \$, tel que soumis.

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-07
(ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU
26 JUILLET 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-07 (Administration et évaluation), Partie 2, daté au 26 juillet 2016, au montant de 101 383,79 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-07
(POSTE DE POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)),
PARTIE 3, AU 26 JUILLET 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-07 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, daté au 26 juillet 2016, au montant de 4 997,25 \$, tel que soumis.

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-07
(TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF
RÉGIONAL), PARTIE 4, AU 26 JUILLET 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-07 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, daté au 26 juillet 2016, au montant de 183 080,79 \$, tel que soumis.

Point 4-6 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 07-07
(VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES), PARTIE 7,
AU 26 JUILLET 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 07-07 (Vente pour non-paiement des taxes), Partie 7, daté au 26 juillet 2016, au montant de 41 665,40 \$, tel que soumis.

Point 4-7 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-07
(SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE
TECHNIQUE), PARTIE 8, AU 26 JUILLET 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-07 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, daté au 26 juillet 2016, au montant de 9 958,94 \$, tel que soumis.

Point 4-8 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 09-07 (PRÉVENTION INCENDIE), PARTIE 9, AU 26 JUILLET 2016 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 09-07 (Prévention incendie), Partie 9, daté au 26 juillet 2016, au montant de 4 084,07 \$, tel que soumis.

Point 4-9 **RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES – RAPPORT – DÉPÔT**

Les membres du comité administratifs prennent connaissance des réaffectations administratives pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, préparé par la directrice des finances et agente du personnel.

Point 4-10 **QUOTE-PART DES MUNICIPALITÉS – INTÉRÊTS APPLICABLES**

CA 16-07-162 CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général daté du 19 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE faire un rappel auprès des municipalités de la MRC des Maskoutains quant au paiement des quotes-parts, et ce, incluant le paiement des intérêts en cas d'arrérages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Point 5-1 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 350-60 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 16-07-163 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 4 juillet 2016, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 350-60 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait aux enseignes électroniques à message variable*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 16 juin 2016 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 21 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement numéro 350-60 intitulé « *Règlement numéro 350-60 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait aux enseignes électroniques à message variable* » est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-2 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE
CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-118 –
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

CA 16-07-164 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 4 juillet 2016, le conseil de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a adopté le *Règlement numéro 2016-118 amendant le règlement numéro 2006-22 intitulé Règlement d'urbanisme, afin de créer, dans la zone RU-102, la classe d'usage projet récréo-touristique intégré C-750, d'y insérer de nouvelles normes et d'ajouter la sous-classe C-740 (récréation extérieure intensive)*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 16 juin 2016 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 21 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement numéro 2016-118 intitulé « *Règlement numéro 2016-118 amendant le règlement numéro 2006-22 intitulé Règlement d'urbanisme, afin de créer, dans la zone RU-102, la classe d'usage projet récréo-touristique intégré C-750 (récréation extérieure intensive), d'y insérer de nouvelles normes et d'ajouter la sous-classe C-740* » est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

6 - ADMINISTRATION

Point 6-1 **SIÈGE SOCIAL – RÉNOVATION TOITURES –
CONSTRUCTION MICHEL DUFRESNE ET FILS INC. –
CERTIFICAT DE PAIEMENT N^o 2 – APPROBATION**

CA 16-07-165 CONSIDÉRANT le contrat de réfection des toitures du siège social de la MRC des Maskoutains octroyé le 11 mai 2016 par la résolution numéro 16-05-113;

CONSIDÉRANT la demande et certificat de paiement n^o 2 pour les travaux de réfection des toitures, travaux intérieurs et travaux connexes au bâtiment de la MRC des Maskoutains, au montant de 60 796,35 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2016, tel que recommandé par monsieur Pierre Goyette, architecte d'Atelier Goyette Architecture, en date du 4 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux travaux exécutés;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice au transport daté du 5 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER le paiement (certificat de paiement n° 2) à Construction Michel Dufresne et fils inc., d'un montant de 60 796,35\$, plus les taxes applicables, relatif aux travaux de réfection des toitures, travaux intérieurs et travaux connexes au bâtiment de la MRC des Maskoutains exécutés pour la période du 1^{er} au 30 juin 2016, le tout conformément à la recommandation de paiement du certificat n° 2 validé par monsieur Pierre Goyette, architecte d'Atelier Goyette Architecture, en date du 4 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-2 **SIÈGE SOCIAL – PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE – ACCÈS**

CA 16-07-166 CONSIDÉRANT que la salle du conseil de la MRC des Maskoutains n'est pas accessible pour les personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT la nécessité de rendre la salle du conseil accessible pour les personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT les démarches actuellement en cours pour solutionner cette inaccessibilité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE COMPLÉTER, en vue de la séance du 17 août 2016, les démarches en cours afin de formuler les recommandations appropriées pour doter la salle du conseil d'un accès pour les personnes à mobilité réduite dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-3 **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) FLI-FLS – COMITÉ DE SÉLECTION – MISE SUR PIED**

CA 16-07-167 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 11 mai 2016 par sa résolution numéro 16-05-125, le conseil a modifié la Politique d'investissement commune FLI-FLS afin de permettre l'ajout de deux membres observateurs au sein du comité d'investissement commun (CIC);

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 24 mai 2016, le comité administratif de la MRC des Maskoutains a autorisé le directeur général à procéder à un appel de candidatures pour le poste de deux membres observateurs, sans droit de vote, provenant du milieu socioéconomique pour éventuellement remplacer les deux entrepreneurs siégeant au sein du comité d'investissement commun (CIC) FLI-FLS de la MRC des Maskoutains, et ce, pour un mandat de deux ans, tel qu'il appert de la résolution numéro CA 16-05-117;

CONSIDÉRANT l'invitation publique diffusée à cet effet;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur associé daté du 21 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE CRÉER un comité de sélection pour analyser les candidatures reçues pour les deux postes de membre observateur à combler au sein du comité d'investissement commun (CIC) FLI-FLS, conformément à l'article 3.4 de la Convention de partenariat convenue avec les Fonds locaux de solidarité FTQ, composé des personnes suivantes :

- Madame Francine Morin, préfet;
- Monsieur Jean-Philippe Gentes, secteur Industriel (ou un autre membre du CIC);
- Monsieur Alain Jobin, maire de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et membre du CIC;
- Monsieur Jacques Létourneau de la FTQ, membre du CIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-4 **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES –
COMITÉ D'ANALYSE DES MESURES D'AIDE –
REPRÉSENTANTS / MEMBRES – NOMINATIONS**

CA 16-07-168 CONSIDÉRANT que le 8 juin 2016, le conseil a autorisé la création d'un comité d'analyse des mesures d'aide dont le mandat est d'analyser les dossiers déposés au Fonds microcrédit (FM), à la mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et à la mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES);

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec cette recommandation, un appel de candidatures a été fait pour combler les postes au sein de ce comité d'analyse;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la conseillère au développement entrepreneurial et mentorat daté du 21 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE NOMMER les représentants pour siéger au comité d'analyse des mesures d'aide de la MRC des Maskoutains, et ce, pour un mandat de deux ans, renouvelable, comme suit:

- Monsieur Claude Rainville, représentant, Secteur commercial;
- Madame Judith Lussier, représentante, Institution financière;
- Madame Nathalie Allard, représentante, Services aux entreprises;
- Monsieur Jean-Pierre Rodier, représentant, Entreprise;
- Madame Janick Martin, représentante, Entreprise;
- Élu(e) de la MRC des Maskoutains à déterminer lors du prochain conseil de la MRC;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-5 **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2016-2017 – POLITIQUES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES (PSE) – MODIFICATION – AUTORISATION ET ADOPTION**

CA 16-07-169 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 9 mars 2016, le conseil de la MRC des Maskoutains a adopté la Politique de soutien aux entreprises (PSE) de la MRC des Maskoutains, incluant la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADESS), tel qu'il appert de la résolution numéro 16-03-72;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la Politique de soutien aux entreprises (PSE) de la MRC des Maskoutains et la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) pour favoriser l'émergence de nouvelles entreprises sur notre territoire;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'est recommandée à l'égard de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES);

CONSIDÉRANT le projet de Politique de soutien aux entreprises (PSE) de la MRC des Maskoutains, daté du 20 juillet 2016, soumis aux membres du comité administratif, lequel inclut les deux mesures d'aide ci-avant mentionnées;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur associé daté du 21 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'AUTORISER les modifications à la Politique de soutien aux entreprises (PSE) de la MRC des Maskoutains et à la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE), telles que proposées; et

D'ADOPTER la Politique de soutien aux entreprises (PSE) de la MRC des Maskoutain, laquelle inclut les mesures d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES).

D'AUTORISER sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en suivi de notre dossier du Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-6 **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2016-2017 – POLITIQUES DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE – RECONDUCTION**

CA 16-07-170 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 9 mars 2016, le conseil de la MRC des Maskoutains a adopté à la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) pour améliorer les milieux de vie de la MRC des Maskoutains, tel qu'il appert de la résolution numéro 16-03-73;

CONSIDÉRANT qu'après révision, aucune modification n'est recommandée;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur associé daté du 21 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE RECONDUIRE la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) pour améliorer les milieux de vie de la MRC des Maskoutains, datée du 9 mars 2016, pour valoir pour l'année fiscale gouvernementale 2016-2017; et

D'AUTORISER sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en suivi de notre dossier du Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-7 **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2016-2017– PRIORITÉS D'INTERVENTION – RECOMMANDATION**

CA 16-07-171 CONSIDÉRANT que, pour répondre aux exigences du Fonds de développement des territoires, la MRC des Maskoutains doit adopter annuellement ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que, suite à la révision des priorités d'intervention adoptées le 9 décembre 2015 suivant la résolution numéro 15-12-309, une actualisation est suggérée;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur associé daté du 21 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'ADOPTER les priorités d'intervention pour l'année fiscale gouvernementale 2016-2017 du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC des Maskoutains, telles que soumises dans le document joint aux présentes; et

DE TRANSMETTRE une copie des priorités d'intervention annuelles au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de les diffuser sur le site Internet de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-8 **FONDS FLI-FLS – RAPPORT TRIMESTRIEL – INFORMATION**

CA 16-07-172 CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 16-02-31 adoptée le 22 février 2016 où il était prévu qu'un état des Fonds FLI-FLS soit déposé quatre fois par année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déposer l'état des Fonds FLI-FLS pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du conseiller au financement daté du 21 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE du rapport de l'état de revenus et dépenses relatif aux Fonds FLI-FLS pour la période de 1^{er} avril au 30 juin 2016, tel que soumis.

Le prochain rapport sera déposé en novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-9 **ENTENTE TRIPARTITE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – COMITÉ DE SUIVI – REPRÉSENTANTS – DÉSIGNATION**

CA 16-07-173 CONSIDÉRANT l'entente tripartite sur le développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Saint-Hyacinthe et la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 5.4 de ladite entente, il y a lieu de désigner des représentants de la MRC des Maskoutains pour assurer le suivi de l'entente par le biais du système d'information de gestion mis en place par la Ville de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que le mandat et les pouvoirs de ce comité consistent en l'administration générale et la prise de décisions dans le cadre de la réalisation de l'entente;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la greffière daté du 22 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE NOMMER messieurs Gabriel Michaud, directeur général, et Robert Mayrand, chargé de projet en patrimoine, comme représentants de la MRC pour siéger au comité de suivi de l'entente tripartite de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Saint-Hyacinthe et la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-10 **RESSOURCES HUMAINES – COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – PÉRIODE DE PROBATION – CONFIRMATION D'EMPLOI**

CA 16-07-174 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance ordinaire du 10 février 2016, le conseil de la MRC a procédé à l'embauche de monsieur Pierre Genesse au poste de commissaire au développement économique, avec une période de probation usuelle de six mois, tel qu'il appert de la résolution numéro 16-02-46;

CONSIDÉRANT que la période de probation de monsieur Genesse se terminera le 12 août 2016;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur associé daté du 21 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE CONFIRMER monsieur Pierre Genesse au poste de commissaire au développement économique, et ce, avec effet au terme de la période de probation, soit le 12 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-11 **COURS D'EAU PICHÉ – SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE – INFORMATION**

CA 16-07-175 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2015, le conseil de la MRC des Maskoutains a autorisé la réalisation de travaux d'entretien du cours d'eau Piché, principal et branches 1 et 2 (13/11138/248) situé sur le territoire de la Ville de Saint-Pie et de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 15-07-192;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 18 novembre 2015, le comité administratif de la MRC des Maskoutains a procédé à la réception provisoire des travaux effectués par l'entrepreneur Excavation J-F Tétreault inc., dans le cadre du contrat 008/2015, relativement au cours d'eau Piché, principal et branches 1 et 2, situé sur le territoire de la Ville de Saint-Pie et de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tel qu'il appert de la résolution numéro CA 15-11-271;

CONSIDÉRANT que, pendant la réalisation des travaux, une décision fut prise de prolonger de plus ou moins 100 mètres les travaux autorisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de permettre un écoulement adéquat des eaux;

CONSIDÉRANT que, le 8 décembre 2015, la MRC des Maskoutains a reçu un avis de non-conformité invoquant que les travaux supplémentaires ont été effectués dans un milieu humide;

CONSIDÉRANT que cet avis a été amendé le 21 mars 2016;

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2016, un avis de réclamation d'une sanction administrative pécuniaire était émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques imposant une sanction pécuniaire administrative de 5 000 \$, ce qui constitue le minimum prévu à la loi;

CONSIDÉRANT qu'une demande de révision de cette sanction administrative a été transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la greffière daté du 26 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de :

DE POURSUIVRE la demande de révision de l'imposition de la sanction administrative instituée dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-12 **PROJET AGRO CARBONE – ENTENTE DE PARTENARIAT – RECOMMANDATION**

CA 16-07-176

CONSIDÉRANT que le Québec se positionne comme un leader en matière de réduction des gaz à effets de serre (GES) et à, ce titre, tous les acteurs économiques, notamment ceux du secteur agricole, sont appelés à relever les défis technologiques de la diminution des émissions de GES;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la compétitivité du secteur agroalimentaire, la réduction des GES constitue un levier, d'abord en générant des économies d'énergie puis en préparant à un éventuel marché du carbone comme revenu d'appoint par les revenus que procurera le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), communément appelé « marché du carbone »;

CONSIDÉRANT qu'un projet pilote a été présenté à la MRC des Maskoutains afin que celle-ci en devienne partenaire;

CONSIDÉRANT ce projet permettra à la MRC de se démarquer notamment dans le secteur agricole;

CONSIDÉRANT le projet de partenariat soumis aux membres du comité administratif;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la commissaire au développement agricole et agroalimentaire daté du 21 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE DEVENIR partenaire du Projet Agro Carbone Filière laitière; et

D'AUTORISER la signature d'une entente de partenariat avec la Coop Carbone pour la mise en œuvre des volets 1 et 2 du projet Agro Carbone Filière laitière; et

D'AFFECTER une somme de 30 000 \$ à ce projet sur une période de deux ans et d'en autoriser le versement en trois paiements de 10 000 \$ chacun en provenance du Fonds de développement des territoires dédié aux projets structurants de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-13 **CRÉ MONTÉRÉGIE EST – ARCHIVES – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE – ENTENTE**

CA 16-07-177

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est a été dissoute suite à l'adoption de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*;

CONSIDÉRANT que, suite à l'adoption de cette loi, un comité de transition a été mis sur pied et que ce comité a finalisé la liquidation de la CRÉ Montérégie Est en date du 21 avril 2016;

CONSIDÉRANT que le comité de transition a confié au Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe Inc., la prise en charge de la gestion des archives de la CRÉ Montérégie Est et la destruction graduelle desdites archives, le tout tel qu'il appert de la résolution C.T. 2016-03-29-005;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette même résolution, la MRC des Maskoutains a été désignée comme représentante et intermédiaire des MRC auprès du Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe Inc. aux fins de renouvellement du dépôt des archives;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de convenir des modalités de gestion desdites archives suivant ce qui a été convenu entre les parties;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la greffière datée du 22 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que ce projet d'entente doit être soumis au Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe Inc., à la MRC de La Vallée-du-Richelieu et au MAMOT;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'APPROUVER le projet d'entente soumis;

D'AUTORISER sa transmission aux autres parties pour approbation;

D'AUTORISER sa signature par le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à moins de changement significatif à la demande des autres parties.

Sur signature de l'entente, d'autoriser le versement d'une somme de 25 000 \$ au Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-14 **ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ) – COLLOQUE AUTOMNE 2016 – DIRECTEUR GÉNÉRAL – INSCRIPTION – AUTORISATION**

CA 16-07-178 CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) tiendra son colloque d'automne, les 26, 27 et 28 octobre 2016, à Alma;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général daté du 20 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription du directeur général, monsieur Gabriel Michaud, au colloque d'automne de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui se tiendra les 26, 27 et 28 octobre 2016, à Alma, au coût d'inscription de 459 \$, avant taxes, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation de pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires intitulés 1-02-130-00-346-00 (Congrès, colloques - Adm. générale) et 1-02-130-00-310-00 (Frais de déplacement - Adm).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-15 **ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – SÉMINAIRE – DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES – INSCRIPTION – AUTORISATION**

CA 16-07-179 CONSIDÉRANT que l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) tiendra son séminaire, les 19, 20 et 21 septembre 2016, à Victoriaville;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques daté du 13 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription du directeur des services techniques, monsieur Jean-Sébastien Bouvier, au séminaire de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) qui se tiendra les 19, 20 et 21 septembre 2016, à Victoriaville, au coût d'inscription de 675 \$, taxes incluses, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation de pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans les Parties 1 et 8, aux postes budgétaires intitulés 8-02-320-80-346-00 (Congrès et colloques - Serv. d'ing.), 8-02-320-80-310-00 (Frais de déplacement - Serv. d'ing.), 1-02-460-80-346-00 (Congrès, colloques - Serv. d'ing. - CE), 1-02-460-80-310-00 (Frais de déplacement - Serv. d'ing. CE), 1-02-390-80-346-00 (Congrès, colloques - Serv. d'ing. - C&S) et 1-02-390-80-310-00 (Frais de déplacement - Serv. d'ing. C& S) et par une réaffectation au poste budgétaire 8-02-320-80-999-00 (Divers – Serv. d'ing.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 ET 8 DU BUDGET

Point 6-16 **CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC – FORMATION SAVOIR ARGUMENTER ET IMPROVISER EN SITUATION DE GESTION – ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DIRECTRICE DU TRANSPORT – INSCRIPTION**

CA 16-07-180 CONSIDÉRANT la nature des tâches confiées au poste d'adjointe à la direction générale et directrice du transport de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT la formation « *Savoir argumenter et improviser en situation de gestion* » offerte par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ);

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice au transport daté du 15 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER madame Micheline Martel, adjointe à la direction générale et directrice au transport, à suivre la formation « Savoir argumenter et improviser en situation de gestion » donnée par la COMAQ, les 20 et 21 octobre 2016, au montant de 835 \$ (tarif membre), et de lui rembourser ses frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire 1-02-130-00-454-00 (Formation) et 1-02-130-00-310-00 (Frais de déplacement).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-17 **FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE –
JOURNÉE PORTES OUVERTES – 11 SEPTEMBRE 2016 –
INFORMATION – AIDE FINANCIÈRE**

CA 16-07-181 CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA de la Montérégie tiendra sa 14^e édition de la journée Portes ouvertes sur les fermes, le 11 septembre 2016;

CONSIDÉRANT la demande de partenariat de madame Chantal Legault, conseillère en communications de la Fédération de l'UPA de la Montérégie, datée du 27 juin 2016, accompagnée des documents pertinents, incluant le plan de visibilité offert à la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que cette journée favorise la découverte du territoire de la MRC des Maskoutains puisque plusieurs fermes de la Montérégie participeront à l'événement;

CONSIDÉRANT que plus de 20 000 visiteurs sont attendus;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de partenariat de la Fédération de l'UPA de la Montérégie pour la journée Portes ouvertes sur les fermes qui se tiendra le 11 septembre 2016, et de verser une contribution de 500 \$, selon les termes et conditions de l'offre de partenariat soumise, en date du 27 juin 2016.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire 1-02-130-00-340-00 (Publicité et information).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-18 **MRC LA VALLÉE-DE-L'OR – CANDIDATURE DE LA
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR POUR LA FINALE DES
JEUX DU QUÉBEC, HIVER 2019 – APPUI**

CA 16-07-182 Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d'appui de la MRC de La Vallée-de-l'Or auprès de la MRC des Maskoutains afin de les appuyer dans leur démarche auprès de SportsQuébec pour obtention de la finale provinciale des Jeux du Québec, hiver 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'APPUYER la MRC de La Vallée-de-l'Or dans ses démarches auprès de SportsQuébec pour l'obtention de la finale provinciale des Jeux du Québec, hiver 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-19 **MRC DE ROUVILLE – DÉCOUPAGE DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE – APPUI**

CA 16-07-183

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la résolution numéro 16-06-10021 de la MRC de Rouville à l'effet de demander au gouvernement du Québec et au Premier Ministre du Québec, de procéder au redécoupage de la grande région de la Montérégie, en dotant chacune des nouvelles régions de budgets correspondant à leur population respective et équitable par rapport aux autres régions du Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de soumettre la demande d'appui au conseil pour décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-20 **MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – SOMMES RÉCOLTÉES DES PHOTO RADARS – APPUI**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la résolution numéro CA 16-06-08-05 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet de demander au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir les modalités de gestion des constats d'infraction émis par les appareils photo radars situés sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et que les municipalités et la Cour municipale régionale puissent conserver les amendes et les frais générés comme si lesdits constats étaient émis, comme par le passé, par les officiers de la Sûreté du Québec et traités par la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges et de porter le tout à la connaissance du ministère de la Justice;

Ladite résolution est déposée au conseil pour information.

Point 6-21 **MRC DES APPALACHES – RECONNAISSANCE DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES – APPUI**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la résolution numéro CM-2016-07-7670 de la MRC des Appalaches à l'effet de demander au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de reconnaître les infrastructures numériques au même titre que les infrastructures déjà existantes au Québec, telles que les routes, les ponts et le traitement et la distribution de l'eau potable et à ce qu'elles puissent bénéficier des mêmes critères d'admissibilités pour l'octroi de subventions au développement et à ce que les municipalités et les MRC y soient admissibles.

La décision est déposée au conseil pour information.

Point 6-22 **RESSOURCES HUMAINES**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point 7- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CA 16-07-184 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

M^e Josée Vendette, greffière